



COMMUNE de
ROMANEL-sur-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

No 47/2014

au Conseil communal

* * *

**Remplacement des sous-stations électriques
« En Cousson », « En Premey » et « Les Fayards »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Commune de Romanel-sur Lausanne est un GRD, c'est-à-dire un Gestionnaire de Réseau de Distribution d'électricité et, selon la LApEI (Loi sur l'Approvisionnement en Electricité), elle a l'obligation de fournir le courant demandé par les clients, soit les habitants et les entreprises.

A ce titre, elle se doit de mettre à disposition les installations nécessaires destinées à assurer cette distribution.

Pour mémoire, l'organisation des Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne est la suivante :

Tâches	Mandataires
Facturation de l'électricité aux abonnés	Romande Energie Commerce
Facturation des taxes d'énergies renouvelables et éclairage public	Romande Energie Commerce
Contrôle périodique, gestion des avis d'installations, comptage et application de l'OIBT	Romande Energie
Plan directeur et calcul du timbre	Romande Energie
Travaux d'entretien, planification des projets	Betelec SA, Ingénieurs-conseils en électricité

Situation actuelle

Le Service de l'électricité dispose de sous-stations situées sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

Les sous-stations de « En Premey » et « Les Fayards » ont été mises en service en 1983 et celle de « En Cousson » en 1988.

Ces sous-stations électriques sont obsolètes et les équipements doivent être remplacés en fonction des normes en vigueur actuellement.

Forts de ce constat, il a été décidé de remplacer ces trois sous-stations dans leur ensemble. Le Bureau Betelec SA à Villars-Sainte-Croix a été mandaté pour analyser ces travaux et établir un cahier des charges très précis à ce sujet.

Description des travaux et devis

- Installation provisoire pour garantir la distribution électrique.
- Démontage des anciennes cabines.
- Pose et raccordement de nouvelles cabines.
- Mise en service et contrôle OIBT (Ordonnance sur les Installations à Basse Tension).
- Etablissement des rapports

La durée des travaux est estimée à une semaine par sous-station.

Le devis a été établi sur la base de quatre offres demandées à des entreprises, dont une a finalement renoncé.

Devis Général – CFC 231 Sous-Station MT/BT

1	Sous-Station "En Cousson"	Fr.	48'261.95
1.1	Cellule + transformateur	Fr.	24'158.55
1.2	Câblage	Fr.	7'760.--
1.3	Poste MT/BT	Fr.	4'310.90
1.4	Prestation (Plancher, Tabl.BT, Démontage, Provisoire, Divers)	Fr.	12'032.50
2	Sous-Station "Les Fayards"	Fr.	89'753.65
2.1	Cellule + transformateur	Fr.	44'066.25
2.2	Câblage	Fr.	12'733.40
2.3	Poste MT/BT	Fr.	4'987.--
2.4	Prestation (Plancher, Tabl.BT, Démontage, Provisoire, Divers)	Fr.	27'967.--
3	Sous-Station " En Premey"	Fr.	56'390.05
3.1	Cellule + transformateur	Fr.	24'158.55
3.2	Câblage	Fr.	7'760.--
3.3	Poste MT/BT	Fr.	4'307.35
3.4	Prestation (Plancher, Tabl.BT, Démontage, Provisoire, Divers)	Fr.	20'164.15
TOTAL BRUT ARRONDI		Fr.	194'500.--
4	Prestations mandataires	Fr.	5'000.--
5	Contrôle OIBT	Fr.	4'500.--
6	Divers et imprévus	Fr.	10'000.--
Sous-total		Fr.	214'000.--
TVA		Fr.	17'200.--
TOTAL DES TRAVAUX TTC		Fr.	<u>231'120.--</u>

Financement

Il est prévu, pour l'amélioration du réseau électrique, un investissement annuel de **fr. 150'000.--** dans les projets futurs du budget 2015. La Municipalité rappelle que pratiquement aucun investissement n'a été réalisé ces dernières années sur notre réseau.

La Municipalité propose le financement par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

L'amortissement sera effectué sur une période maximale de 10 ans. Il figurera au chapitre 820 « Service électrique ».

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis Municipal No 47/2014 adopté en séance de Municipalité du 3 novembre 2014;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- 1) d'accepter le Préavis Municipal tel que présenté;
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 232'000.--** TTC pour le remplacement des sous-stations électriques « En Cousson », « En Premey » et « Les Fayards »;
- 3) d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de **10 ans**.

La Municipalité

Municipal responsable : M. L. Mancini

Municipal des finances : M. D. Favre

Romanel-sur-Lausanne, le 3 novembre 2014